

Séance ordinaire du Conseil de la Ville de Lac-Sergent tenue le 19 août 2013, à 19h30 au Club Nautique.

1. OUVERTURE

Étaient présents :

Monsieur le maire	Denis Racine
Mesdames les conseillères	Johanne Tremblay Côté et Hélène D. Michaud
Messieurs les conseillers	Alain Royer et François Garon

Ces membres du Conseil de la Ville de Lac-Sergent, formant quorum et M. Denis Racine, maire, annonce que la séance est ouverte.

Assistent également à la séance, Mme Josée Brouillette, secrétaire-trésorière et 8 personnes.

1. **Ouverture**
2. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
3. **Première période de questions sur les sujets à l'ordre du jour**
4. **Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 15 juillet 2013 et de la séance extraordinaire du 29 juillet 2013**
5. **Correspondance : Voir liste**
6. **Trésorerie :**
 - 6.1 Rapport financier au 31 juillet 2013
 - 6.2 Approbation de la « Liste détaillée des chèques pour la période 7 – juillet 2013 »
 - 6.3 Présentation des « Comptes à payer - août 2013 »
7. **Dépôt de documents**
 - 7.1 Liste des permis émis pour le mois de juillet 2013
 - 7.2 Procès-verbal de la réunion du CCU tenue le 3 juillet 2013
 - 7.3 Indicateurs de gestion de performance 2012
 - 7.4 État des résultats au 31 juillet 2013
8. **Avis de motion**
9. **Règlements**
10. **Résolutions**
 - 10.1 Virement de crédits et ajustement budgétaires
 - 10.2 Demandes faites dans le cadre des règlements relatifs au PIIA
 - 10.3 Lotissement – demande de permis 2013-701 – remplacement de lot(s) : 3 514 241, 3 514 378 et 4 211 054
 - 10.4 Autorisation de paiement (avancement des travaux 70%) de la facture 900072593 à la firme PLANIA pour des travaux réalisés dans le cadre de la refonte des règlements d'urbanisme
 - 10.5 Demande d'aide au déneigement des chemins privés (versement)
 - 10.6 Acquisition de classeurs ignifuges
 - 10.7 Contribution financière additionnelle à l'Association Nautique du lac Sergent
 - 10.8 Appel d'offres **TP-2013-003** pour les services professionnels de voirie concernant des travaux de réfection du chemin des Sous-Bois
 - 10.9 Autorisation de dépense : travaux de réparation suite aux pluies du 31 mai 2013
 - 10.10 Services professionnels additionnels en architecture / **ADM-2013-005**
 - 10.11 **AJOUT** Octroi de contrat concernant les travaux d'asphaltage du chemin du Tour-du-Lac Sud (phase 2) / No 102161.001-102
 - 10.12 **AJOUT** Octroi de mandat - surveillance des travaux d'asphaltage du chemin du Tour-du-Lac Sud (phase 2)
 - 10.13 **AJOUT** Résolution concernant la hausse de taxes scolaires
11. **Suivi des affaires en cours et affaires nouvelles**
12. **Période d'intervention des conseillers et conseillères sur les sujets qui ne sont pas à l'ordre du jour**
13. **Deuxième période de questions**
14. **Clôture de la séance**
15. **Levée de l'assemblée**

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur Denis Racine, maire, fait la lecture de l'ordre du jour.

13-08-166

IL EST PROPOSÉ par madame Johanne Tremblay-Côté, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE l'ordre du jour soit adopté avec l'ajout du point suivant :

- AJOUT** 10.11 Octroi de contrat concernant les travaux d'asphaltage du chemin du Tour-du-Lac Sud (phase 2) / No 102161.001-102
- AJOUT** 10.12 Octroi de mandat - surveillance des travaux d'asphaltage du chemin du Tour-du-Lac Sud (phase 2)
- AJOUT** 10.13 Résolution concernant la hausse de taxes scolaires

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

Aucune question.

4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JUILLET 2013 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 JUILLET 2013

Séance ordinaire du 15 juillet 2013

Chacun des membres du Conseil ayant reçu copie dudit procès-verbal, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

13-08-167

IL EST PROPOSÉ par madame Johanne Tremblay-Côté, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 juillet 2013 soit adopté tel que présenté;

QUE Monsieur Denis Racine, maire, et la secrétaire-trésorière, soient par la présente résolution, autorisés à le signer.

Séance extraordinaire du 29 juillet 2013

Chacun des membres du Conseil ayant reçu copie dudit procès-verbal, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

13-08-168

IL EST PROPOSÉ par madame Hélène D. Michaud, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 juillet 2013 soit adopté tel que présenté;

QUE Monsieur Denis Racine, maire, et la secrétaire-trésorière, soient par la présente résolution, autorisés à le signer.

5. CORRESPONDANCE

La secrétaire-trésorière fait lecture de la liste de correspondance du mois d'août 2013 et la dépose.

6. TRÉSORERIE

6.1 RAPPORT FINANCIER AU 31 JUILLET 2013

À la demande de Monsieur Denis Racine, maire, Mme Josée Brouillette, secrétaire-trésorière, fait la lecture du rapport financier au 31 juillet 2013.

13-08-169

IL EST PROPOSÉ par madame Hélène D. Michaud, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE ledit rapport financier au 31 juillet 2013 soit adopté tel que lu.

6.2 APPROBATION DE LA LISTE DÉTAILLÉE DES CHÈQUES POUR LA PÉRIODE # 7 / JUILLET 2013

Chacun des membres du Conseil ayant reçu copie de la liste des chèques émis, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

La secrétaire-trésorière fait le dépôt de la liste détaillée des chèques pour la période 7 dont le paiement a déjà été autorisé totalisant 123 446.27\$.

13-08-170

IL EST PROPOSÉ par madame Johanne Tremblay-Côté, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE ladite liste de chèques émis pour le mois de juillet 2013 soit adoptée tel que présentée.

6.3 PRÉSENTATION DES COMPTES À PAYER – AOÛT 2013

À la demande de Monsieur Denis Racine, maire, Mme Josée Brouillette, secrétaire-trésorière, fait la lecture des comptes à payer pour le mois d'août 2013.

13-08-171

IL EST PROPOSÉ par monsieur Alain Royer, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE les comptes à payer au montant 26 122.45\$ liste en annexe, soient acceptés tels que présentés par la secrétaire-trésorière et qu'un certificat de disponibilité de crédit soit émis par la secrétaire-trésorière.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Josée Brouillette, Directrice générale et secrétaire trésorière, certifie par la présente qu'il y a des crédits budgétaires suffisants pour des dépenses totalisant la somme de 26 122.45\$.

Josée Brouillette,
Directrice générale et secrétaire trésorière

7. DÉPÔT DE DOCUMENTS

7.1 Liste des permis émis pour le mois de juillet 2013

Chacun des membres du Conseil ayant reçu la liste des permis émis pour le mois de juillet 2013, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

Que la liste des permis émis pour le mois de juillet 2013 soit annexée au présent procès-verbal.

7.2 Procès-verbal de la réunion du CCU tenue le 3 juillet 2013

Madame Johanne Tremblay-Côté, conseillère dépose, pour être annexé au présent procès-verbal, le compte rendu de la rencontre du CCU tenue le 3 juillet 2013.

7.3 Indicateurs de gestion de performance 2012

La secrétaire-trésorière dépose, pour être annexé au présent procès-verbal, le rapport sur les indicateurs de gestion municipale 2012.

7.4 États des résultats au 31 juillet 2013

La secrétaire-trésorière fait la lecture du rapport budgétaire au 31 juillet 2013 et une copie est remise aux membres du Conseil.

8. AVIS DE MOTION

9. RÈGLEMENTS

10. RÉSOLUTIONS

10.1 Virement de crédits et ajustement budgétaires

CONSIDÉRANT QU'un montant insuffisant a été prévu dans les catégories suivantes;

EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par monsieur Alain Royer, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

13-08-172

DE procéder aux virements de crédit suivants et par la même occasion, augmenter le montant de délégation de pouvoir à la secrétaire-trésorière pour les postes budgétaires ci-dessous :

<i>compte</i>	<i>description</i>	<i>débit</i>	<i>crédit</i>
	Réajustement des quotes-parts 2013		
2130959	<i>Adm - quote parts MRC</i>	0,20 \$	
2210959	<i>Sécurité publique - quote part MRC</i>		0,13 \$
2320529	<i>Voirie - quote part MRC</i>	0,48 \$	
2415959	<i>Hyg milieu - quote parts MRC</i>		0,01 \$
2520951	<i>Santé - quote parts MRC</i>		0,35 \$
2690951	<i>Quote-part dév. Éco</i>	0,31 \$	
2690959	<i>Urbanisme - quote part</i>		0,07 \$
2702959	<i>Loisirs - quote part MRC</i>	0,22 \$	
2451446	<i>Ordures - collecte</i>	0,19 \$	
2451951	<i>Ordures - PGMR</i>	0,09 \$	
2451952	<i>Ordures - écocentre</i>		0,09 \$
2451953	<i>Ordures - site enfouissement</i>	0,47 \$	
2190420	<i>Assurances responsabilité</i>		0,62 \$
2320631	<i>Voirie - essence</i>		0,69 \$
	Réajustement des dépenses du Conseil		
2110493	<i>Conseil - réceptions</i>	2 000,00 \$	
2415412	<i>Hygiène milieu - services juridiques</i>		2 000,00 \$
		2 001,96 \$	2 001,96 \$

10.2 Demandes faites dans le cadre des règlements relatifs au PIIA

Permis d'agrandissement du bâtiment principal- 1618, de la Colonie

ATTENDU QUE cette demande de permis a été analysée le 6 août 2013 par le Comité Consultatif d'Urbanisme, laquelle apparaît au tableau synthèse du même jour et annexé au présent procès-verbal ;

ATTENDU QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme recommande aux membres du Conseil d'accepter le permis tel que présenté;

13-08-173

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ** par madame Hélène D. Michaud, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil municipal fait siennes les recommandations et conditions du Comité consultatif d'urbanisme figurant au tableau et accepte cette demande de permis déposées en vertu du PIIA;

QUE l'inspecteur municipal soit autorisé à émettre le permis conformément à la réglementation d'urbanisme;

QUE cette acceptation ne porte que sur le PIIA et n'autorise en aucun temps toute dérogation à la réglementation d'urbanisme.

Travaux d'aménagement paysager– 2090, Tour-du-Lac Sud

ATTENDU QUE cette demande de permis a été analysée le 6 août 2013 par le Comité Consultatif d'Urbanisme, laquelle apparaît au tableau synthèse du même jour et annexé au présent procès-verbal ;

ATTENDU QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme recommande aux membres du Conseil d'accepter le permis tel que présenté;

13-08-174

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ** par monsieur François Garon, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil municipal fait siennes les recommandations et conditions du Comité consultatif d'urbanisme figurant au tableau et accepte cette demande de permis déposées en vertu du PIIA;

QUE l'inspecteur municipal soit autorisé à émettre le permis conformément à la réglementation d'urbanisme;

QUE cette acceptation ne porte que sur le PIIA et n'autorise en aucun temps toute dérogation à la réglementation d'urbanisme.

Monsieur Denis Racine, maire, informe les membres du Conseil qu'il est en conflit d'intérêt et se retire de la séance.

Permis de rénovation / réparation– 1472, du Club Nautique

ATTENDU QUE cette demande de permis a été analysée le 6 août 2013 par le Comité Consultatif d'Urbanisme, laquelle apparaît au tableau synthèse du même jour et annexé au présent procès-verbal ;

ATTENDU QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme recommande aux membres du Conseil d'accepter le permis tel que présenté;

13-08-175

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ** par madame Hélène D. Michaud, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil municipal fait siennes les recommandations et conditions du Comité consultatif d'urbanisme figurant au tableau et accepte cette demande de permis déposées en vertu du PIIA;

QUE l'inspecteur municipal soit autorisé à émettre le permis conformément à la réglementation d'urbanisme;

QUE cette acceptation ne porte que sur le PIIA et n'autorise en aucun temps toute dérogation à la réglementation d'urbanisme.

Monsieur Denis Racine, maire, réintègre son siège suite à l'adoption de cette résolution.

- 10.3 Lotissement – demande de permis 2013-701 – remplacement de lot(s) : 3 514 241, 3 514 378 et 4 211 054

ATTENDU QUE l'Institut des Frères de Notre-Dame de Miséricorde, monsieur Pierre-Alexis Tremblay et Madame Jacqueline Côté-Tremblay, ont déposé le 3 juin 2013 une demande de lotissement en répartissant une superficie de 630.20 mètres carré entre les lots 3 514 241, 3 514 378, 4 211 054;

ATTENDU le remplacement de ces lots par la création des lots suivants : 5 316 487 à 5 316 489, au cadastre officiel du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf;

ATTENDU les dispositions des règlements de zonage (numéro 122) et de lotissement (numéro 123);

EN CONSÉQUENCE il est

PROPOSÉ par madame Johanne Tremblay-Côté, conseillère

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

13-08-176

QUE le Conseil approuve le plan de lotissement (demande de permis 2013-701), préparé par madame Élisabeth Génois, arpenteur-géomètre en date du 3 juin 2013, portant le numéro de minute 10717 conditionnellement à la démolition du cabanon situé sur le lot 3 514 241;

QUE ledit projet est conforme au Règlement de lotissement en vigueur;

QUE l'inspecteur municipal est autorisé à émettre le permis de lotissement requis;

- 10.4 Autorisation de paiement (avancement des travaux 70%) de la facture 900072593 à la firme PLANIA pour des travaux réalisés dans le cadre de la refonte des règlements d'urbanisme

CONSIDÉRANT QUE par la résolution n° 2011-02-023, la Ville a attribué un mandat à la firme *PLANIA* pour la révision du plan d'urbanisme et de la réglementation municipale pour la somme de 30 000 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE la firme *PLANIA* nous présente une facture no F900072593 suivant l'avancement des travaux (70%) en date du 30 mai 2013;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par monsieur Alain Royer, conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

13-08-177

QUE le Conseil municipal autorise le paiement à *PLANIA inc.* d'une somme de 8 623.13 \$ taxes incluses pour la révision du plan d'urbanisme et de la réglementation municipale;

- 10.5 Demande d'aide au déneigement des chemins privés (versement)

ATTENDU la politique d'aide au déneigement des chemins privés;

ATTENDU qu'il y est inscrit que le remboursement est effectué sur présentation des pièces justificatives;

ATTENDU que la municipalité doit s'assurer avant d'effectuer un déboursé que les parties respectent les exigences;

EN CONSÉQUENCE il est

PROPOSÉ par madame Hélène D. Michaud, conseillère

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

13-08-178

QUE la Ville de Lac Sergent accepte de verser les contributions maximales suivantes jusqu'à concurrence des montants corroborés par les factures :

Chemins Demandeurs	Distance admissible (m)	Contribution admissible
Chemin de la Colonie Fiducie de la Colonie	451.22 (mètres)	1 765.15 \$

10.6 Acquisition de classeurs ignifuges

ATTENDU que la planification du mobilier de classement et de rangement élaboré à l'automne 2012 fait état de la nécessité de remplacer les classeurs devenus désuets;

ATTENDU la nécessité d'acquérir deux classeurs verticaux;

ATTENDU la soumission reçue par **EBPC** pour l'acquisition de deux classeurs vertical 4 tiroirs format légal au montant total de 559.98 plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par madame Hélène D. Michaud, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

13-08-179

D'AUTORISER la secrétaire-trésorière de procéder à l'achat de deux classeurs vertical 4 tiroirs format légal au montant de 559.98\$ plus les taxes applicables;

10.7 Contribution financière additionnelle à l'Association Nautique du lac Sergent

IL EST PROPOSÉ par monsieur Alain Royer, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

13-08-180

QUE le Conseil de Ville octroie une subvention additionnelle au montant de huit cent (800) dollars à l'Association nautique du lac Sergent pour défrayer les coûts d'inscription des athlètes du Club de canotage de lac Sergent dans le cadre du Championnat canadien de canoë-kayak qui se déroulera à Montréal, du 27 au 31 août 2013.

QUE les dépenses prévues dans cette résolution soient chargées au poste budgétaire 271-1970 – Loisirs et culture / subvention aux organismes.

10.8 Appel d'offres TP-2013-003 pour les services professionnels de voirie concernant des travaux de réfection du chemin des Sous-Bois

IL EST PROPOSÉ par monsieur François Garon, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

13-08-181

D'AUTORISER l'inspecteur municipal à procéder à un appel d'offres, sur invitation auprès des entreprises ci-dessus énumérées, afin d'obtenir des offres de services professionnels pour la réfection des fossés du chemin des Sous-Bois;

- Raymond Robitaille Excavation 54, Duchesnay, Ste-Catherine, QC, G3N 0J1;
- Pax Excavation, 74, St-Jacques, St-Raymond (Québec) G3L 3X8;
- Entreprises Victorin Noreau, 605, ave St-Louis, St-Raymond (Qc) G3L 3T7

10.9 Autorisation de dépense : travaux de réparation suite aux pluies du 31 mai 2013

ATTENDU que de fortes pluies se sont abattues sur le territoire de la Ville de Lac Sergent le 31 mai 2013, causant des dommages aux infrastructures municipales;

ATTENDU qu'une partie de ces dépenses sera remboursée par un décret ayant été adopté le 5 juin dernier par le ministre de la Sécurité publique;

ATTENDU que madame Julie Plamondon, propriétaire de la résidence située au 72, chemin de la Montagne a acheminé à la Ville de Lac Sergent une réclamation concernant des travaux de réparation et de mise à niveau de son stationnement avec la rue suite aux travaux effectués par la ville (remplacement du ponceau existant);

ATTENDU le rapport de l'inspecteur municipal, monsieur Éric Chamberland;

13-08-182 **EN CONSÉQUENCE** il est
PROPOSÉ par monsieur Alain Royer, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE la Ville de Lac Sergent rembourse à madame Julie Plamondon la partie imputable des travaux effectués suite au remplacement du ponceau déficient sur le chemin de la Montagne au montant de 986.18\$ plus les taxes applicables;

QUE les dépenses prévues dans cette résolution soient chargées au poste budgétaire 232-0521 –Voirie – entretien des chemins.

10.10 Services professionnels additionnels en architecture / ADM-2013-005

ATTENDU la proposition d'honoraires professionnels en architecture concernant la surveillance accrue de chantier portant le numéro QC2835 par la firme Régis Côté & Associés;

13-08-183 **EN CONSÉQUENCE,**
IL EST PROPOSÉ par monsieur Alain Royer, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE le Conseil municipal octroie le contrat de services additionnels en surveillance de travaux à la firme Régis Côté & Associés pour un montant forfaitaire de 15 550 dollars (taxes en sus)ainsi que pour des honoraires professionnels optionnels tel qu'indiqué aux points 6 et 7 de l'offre de service numéro QC2835, le tout sous réserve de justifications et autorisations requises ;

La soumission et la présente résolution tiennent lieu de contrat.

Ces dépenses seront imputées au poste budgétaire / Immobilisations / construction Hôtel de ville.

AJOUT 10.11 Octroi de contrat concernant les travaux d'asphaltage du chemin du Tour-du-Lac Sud (phase 2) / No 102161.001-102

13-08-184 **IL EST PROPOSÉ** par monsieur François Garon, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil de la Ville de Lac-Sergent approuve, conditionnellement aux approbations requises par la loi, la soumission de PAGEAU inc. au montant de 67 635.19 \$, incluant les taxes, pour le contrat de pavage du chemin du Tour-du-Lac Sud, étant la plus basse soumission conforme reçue relativement audit contrat;

QUE la présente soumission est approuvée en conformité avec la recommandation de monsieur François Julien-Delisle, ingénieur chez ROCHE inc. contenue dans son rapport en date du 19 août 2013;

LES devis, les soumissions et la présente résolution tiennent lieu de contrat.

QUE les dépenses prévues dans cette résolution soient chargées au poste budgétaire 331-2121 – Immobilisations – routes.

AJOUT 10.12 Octroi de mandat - surveillance des travaux d'asphaltage du chemin du Tour-du-Lac Sud (phase 2)

13-08-185 **IL EST PROPOSÉ** par monsieur François Garon, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil de la Ville de Lac-Sergent approuve, la soumission de *Laboratoires d'Expertises de Québec Itée* au montant de 4 000\$, plus les taxes applicables, pour le contrôle qualitatif des matériaux incluant les analyses et essais, la préparation du rapport final, et la supervision dans le cadre du projet des travaux d'asphaltage du chemin du Tour-du-Lac Sud;

LES devis, les soumissions et la présente résolution tiennent lieu de contrat.

QUE les dépenses prévues dans cette résolution soient chargées au poste budgétaire 331-2121 – Immobilisations – routes.

AJOUT

10.13 Résolution concernant la hausse de taxes scolaires

ATTENDU QUE la Ville de Lac Sergent est une municipalité de villégiature dont deux tiers des résidents n'y habitent pas de façon permanente et envoient leurs enfants, le cas échéant, dans les écoles d'autres commissions scolaires;

ATTENDU QUE ses citoyens ont reçu récemment leur compte de taxes scolaires 2013-2014 comportant une hausse d'environ 100% desdites taxes;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par monsieur François Garon, conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

13-08-186

QUE la Ville de Lac Sergent dénonce

1) la hausse du compte de taxes scolaires de ses citoyens, laquelle hausse atteint environ 100%

2) la désinvolture dont a fait preuve le conseil des commissaires sous la plume de son président, annonçant dans son message aux citoyens accompagnant ledit compte de taxes, une hausse de 25,85% « seulement ».

Cette hausse est un exemple supplémentaire du pelletage dans la cour des municipalités et des commissions scolaires par le Gouvernement du Québec qui ne voulant pas porter l'odieux d'une hausse de taxes, accroît encore indirectement la charge fiscale des citoyens.

QUE la Ville de Lac Sergent demande au Gouvernement du Québec de modifier la *Loi 25* afin de temporiser cette hausse importante de taxes scolaires.

QU'UNE copie de cette résolution soit transmise à la Première Ministre du Québec, à la Ministre de l'Éducation, au député de Portneuf à l'Assemblée nationale, à la *Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ)*, à la *MRC de Portneuf*, à la *Fédération québécoise des municipalités du Québec (FQM)*, à l'*Union des municipalités du Québec (UMQ)*, et à la presse régionale et locale.

11. SUIVI DU CONSEIL ET AFFAIRES NOUVELLES

11.1 Suivi du référendum du 28 juillet 2013

Monsieur le maire remercie les citoyennes et les citoyens de leur participation au référendum de juillet dernier.

11.2 Élections municipales générales du 3 novembre 2013

Monsieur le maire fait état de son intention de se présenter aux prochaines élections générales du 3 novembre 2013. Monsieur le conseiller Alain Royer et madame la conseillère Hélène D. Michaud font respectivement part de leur intention de se présenter également aux élections de novembre prochain.

11.3 Remise des médailles / 17 août 2013

Monsieur Denis Racine, maire décrit brièvement la présentation de remises de médailles et la présentation des nouveaux arrivants qui s'est tenu au Club Nautique le 17 août dernier. Il mentionne la collaboration de l'Association nautique pour la réalisation de cet événement – c'est une réussite.

12. PÉRIODE D'INTERVENTION DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS SUR DES SUJETS HORS DE L'ORDRE DU JOUR

13. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Quelques questions sont posées et répondues.

14. CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Denis Racine, maire, remercie les membres du Conseil et les personnes présentes et déclare la fin de la séance.

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

13-08-187

IL EST PROPOSÉ par madame Johanne Tremblay-Côté, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE la séance soit levée à 21H16.

Certificats de crédits

Je, soussignée, Josée Brouillette, certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses mentionnées dans ce procès-verbal.

EN FOI DE QUOI, je signe ce certificat ce _____ (date)

Josée Brouillette, directrice générale et secrétaire-trésorière

Denis Racine
Maire

Josée Brouillette
Directrice générale et secrétaire-trésorière